



CLUB DU SLOUGHI

AFFILIE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE

Club des Sloughis
et des Lévrier d'Afrique

E. ROHDE - GONDINEAU

EC. TRAILLE - PEYNIER

97950 - ROUSSET

Tel. (42) 29.32.36

NOTE CRITIQUE A PROPOS DU PROJET DU STANDARD DU SLOUGHI 188D, 1977.

Nous nous proposons dans les lignes qui suivent, en tant qu'association de race, affiliée à la S.C.C. (France) de procéder à une étude critique rapide du projet de Standard n°188D, ayant pour objet de décrire la race dont nous avons la responsabilité en France.

- 1/ L'ORTHOGRAPHE SLOUGHI a été abandonnée au profit de SLOUGUI pour des raisons, du point de vue linguistique, obscures. La transcription GU ne semble pas supérieure à celle GH, généralement utilisée, les spécialistes consultés ne nous ont pas démentis.
- 2/ LE SCHEMA illustrant le standard est extrêmement mauvais: d'une part la silhouette ne représente que très approximativement celle d'un Sloughi. D'autre part le dessin du squelette dénote une méconnaissance totale des quelques rudiments d'anatomie que doit posséder tout cynophile, à fortiori un spécialiste de la race. Il est à souhaiter que l'auteur de ce croquis ne soit pas l'un des rédacteurs de ce projet. Il est de toute façon très étonnant que des cynophiles aient accepté le dit croquis. - Signalons-en, en passant, la facture maladroite et le tracé mal assuré. Il aurait dû être soumis avant d'être proposé aux instances internationales, à une commission zootechnique, comme cela se fait en France, ou tout au moins à une autorité scientifique. Nous ne comprenons pas qu'il n'y ait pas eu de commission scientifique pour superviser ce travail.
- 3/ APPARENCE GENERALE. La description proposée ne correspond pas plus que les anciens standards (188b, 188c) au Standard-type de Monaco. En particulier, la place dans la classification scientifique n'est pas précisée. D'autre part il y est dit que le Maroc est le pays d'Afrique qui possède le plus de Sloughis. Cela n'est pas du tout vérifié. Il aurait été plus juste de dire que seul le Maroc possède aujourd'hui une organisation canine, car il existe encore de nombreux Sloughis en Algérie et en Tunisie. En outre, ce projet passe sous silence les populations Sloughis du Moyen Orient, et certains noyaux en dehors de l'Afrique du Nord, au Tchad, au Mali (dans l'Adrar des Iforas) et peut-être au sud de l'Ethiopie. Ceci sans compter la population des Sloughis-Touaregs. Enfin, il faut rappeler que le plus grand nombre de Sloughis inscrit à des Livres officiels se trouve en Europe. Tout se passe comme si l'on voulait réduire la population Sloughi aux seuls Sloughis du Maroc. Cela est inacceptable.

CLUB DU SLOUGHI

AFFILIE A LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE



Le Sloughi, race extrêmement ancienne, dont l'aire de répartition est très vaste ne saurait être confiné au Seul Maroc. En voie de disparition du fait de l'abandon de l'élevage traditionnel, il serait dangereux de tendre à réduire cette population à un seul noyau. Pour sauver le Sloughi, il faut éviter un taux de consanguinité trop élevé et préserver sa "santé génétique".

Il serait par ailleurs très intéressant de connaître le nombre de Sloughis qui ont été inscrits par le Maroc ces dernières années, et le nombre d'éleveurs de Sloughis inscrivant leurs chiens au livre des Origines Marocains.

A notre avis, il faudrait que le standard du Sloughi soit rédigé par l'ensemble des pays où il est une des races d'élection.

(il faut rappeler qu'aucun pays ne peut se glorifier d'en être la patrie), - tant que cette condition n'est pas remplie, il vaudrait mieux en rester au standard rédigé par la France en 1935, qui tenait mieux compte de la vaste répartition du Sloughi et de sa situation de race en péril.

Il ne faut pas oublier non plus que pendant que les pays d'élection du Sloughi, qui ont pris conscience de sa disparition, se préoccupent de la sauvegarde de leur patrimoine animal, l'Europe et en particulier la France est la meilleure garantie de la survie de cette magnifique race.

- 4/ MENSTRUATIONS: Il s'est glissé une malencontreuse erreur, qui fait que les femelles devraient être plus courtes que les mâles. Etant donnée la vocation de lice de la femelle, ce ne peut être que l'inverse. -

D'autre part nous aurions aimé connaître les études biométriques qui ont conduit à adopter les proportions évoquées. - Il ne fait aucun doute qu'en France, la Commission Zootechnique eut demandé, avant accepter des conclusions chiffrées des renseignements précis (dates des études, nombre et identification des sujets mesurés, autorités scientifiques ayant supervisé l'analyse statistique). La détermination des proportions, taille au garrot longueur du corps est trop importante pour la définition d'une race pour être donnée à la légère.

- 5/ DESCRIPTION DES PARTIES DU CORPS:

Nous avons noté, outre la sécheresse, qui ne la rend pas plus précise de nombreuses erreurs ou omissions, et des changements radicaux par rapport aux autres standards. D'une façon générale, il semble qu'on a voulu être plus sévère sur certains détails, et se rapprocher plus vite d'un "Idéal". - Or l'ancien standard (1866, 1935) était moins sévère dans les détails selon une optique, réaliste, de sauvegarde de la race. Il est dangereux de rédiger un standard "idéal", si celui-ci conduit à éliminer un très grand nombre de sujets, ou à ne pas être réellement appliqué. Par exemple, les anciens standards décrivaient une oreille pliée légèrement décollée du crâne.

CLUB DU SLOUGHI

AFFILIE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE



Pourquoi a-t-on supprimé cette observation? Pourquoi veut-on éliminer ces Sloughis, qui par ailleurs peuvent être très typés? Pourquoi restreindre la population Sloughi, qui est encore dans une période critique? Le port d'oreilles plates est en effet dominant sur l'autre port d'oreilles non plates (ou pliées) et des accouplements judicieusement choisis tendent à éliminer le port d'oreilles pliées. n'aurait-on pas pu tenir compte des renseignements de l'expérience et de la génétique? D'autre part, la comparaison des 3 standards (ou projets) successifs conduit à d'autres motifs d'étonnement. Notamment, toujours en prenant l'exemple du port d'oreilles, le standard de 1935 tolérait le port d'oreilles pliées, laissant aussi entendre que le seul à rechercher était le port d'oreilles plates. - En 1974, le Maroc décide de devenir plus laxiste, en omettant cette idée de simplement tolérer le port d'oreilles non parfait. Cela signifie qu'il n'y avait plus, pour le Maroc, un nombre suffisant de Sloughis au port d'oreilles parfait, et qu'il fallait être moins sévère qu'en 1935. Trois ans plus tard, la situation aurait-elle radicalement changé, pour qu'on ne parle plus d'oreilles pliées? De même en ce qui concerne la pigmentation des muqueuses, le standard de 1974 avait permis, innovant sur celui de 1935, qui exigeait une truffe noire, une truffe brune ainsi que des lèvres brunes, sans doute pour permettre à certains sujets marocains très typés de n'être voir éliminés sur le seul critère de la pigmentation. En 1977, il n'en est plus question. Est-il sérieux en 3 ans de temps de changer aussi radicalement d'avis? Une association de race, des éleveurs sérieux, les juges et experts-confirmenteurs peuvent-ils alors avoir une action suivie et bâtir un programme d'élevage cohérent? C'est le laxisme opportuniste *ou le sentiment anti note adhésive*. Enfin, nous parlerons des négligences et des omissions dans la rédaction qui pourraient aboutir à une altération du Sloughi traditionnel. Par exemple, en affirmant que l'œil est ambré pour les robes claires (qui sont la plus fréquentes dans la race) on peut en venir à oublier que l'expression typique du Sloughi lui vient justement de la coloration très foncée de l'œil, ceci sans relation avec la couleur de la robe. D'autre part, la description de la poitrine est incomplète, et permettrait d'accepter des Sloughis imparfaits de ce point de vue. On a supprimé l'observation très juste que les dernières côtes doivent être assez longues. On dit aussi que les côtes sont plates, ce qui est un défaut, elles doivent être légèrement arrondies.

CLUB DU SLOUGHI

AFFILIE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE



On décrit mal la ligne du dessous, qui fait une courbe douce et s'incurve harmonieusement vers le flanc. En fin de compte, on néglige la description de la poitrine, qui participe grandement au cachet propre de la race. Et du point de vue fonctionnel, on oublie que des dimensions généreuses de la poitrine sont nécessaires au Sloughi, à la fois lévrier de vitesse et capable d'endurance.

En ce qui concerne les angulations, le texte est encore plus bref, les angles que font les diverses parties des membres ne sont pas précisés, ce qui était déjà une lacune dans les précédents standards, lacune qui aurait bien besoin d'être comblée. On semble se polariser sur des points de détails et des aspects purement esthétiques de la race, mais on n'a pas cru devoir mettre en valeur la construction typique et les aspects fonctionnels de la morphologie du Sloughi.

Autre marque d'incohérence, dans les détails, on a supprimé du standard l'additif ajouté en 1974 qui permettait simplement et efficacement de se rendre compte de la longueur du fouet (à savoir: en le passant entre les cuisses, il atteint la pointe de l'ichion) et on est revenu à l'autre définition moins précise.

Enfin, nous ne voyons pas l'utilité de restreindre le nombre de couleurs existant chez le Sloughi. Le mérite du standard de 1935 est d'avoir fait connaître que le Sloughi pouvait se présenter sous d'assez nombreuses robes. La restriction du nombre des robes ne peut que contribuer à la diminution du nombre de Sloughis d'une manière très arbitraire, sans rapport avec les qualités réelles des Sloughis ayant une robe peu commune.

En ce qui concerne la sévérité accrue pour les marques blanches, qui apparaissent dans le standard de 1974, elle s'explique par la volonté d'éliminer les Sloughis du Mali et du Niger, sans avoir étudié préalablement si d'autres différences morphologiques permettaient leur exclusion. Nous ne sommes pas du tout de l'avis du Maroc, qui veut imposer le Sloughi marocain, au détriment des autres types (tunisien, algérien, moyen oriental, touareg...) Nous n'acceptons pas cet artifice qui permettrait d'éliminer une population de Sloughis particulièrement racés. Il est évident que nous ne voulons pas mettre en doute l'honnêteté des rédacteurs marocains qui ne veulent pas connaître le Sloughi-Touareg. Mais il leur faudrait dire alors que leur compétence s'arrête au Sloughi marocain.

Nous avons proposé par ailleurs, après étude, la création d'une variété Sloughi-Touareg, qui aurait l'avantage de concilier la sauvegarde de la population Sloughi et l'identité de chaque variété.

CLUB DU SLOUGHI

AFILIE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE



Nous estimons qu'il est inutile et dangereux de scinder de façon irréversible en plusieurs groupes une race peu connue et aux faibles effectifs. Il n'y a pas meilleur moyen de la faire disparaître.

Pour conclure, nous émettons des réserves très sérieuses quant au sérieux et à la compétence avec lesquels a été rédigé ce nouveau standard.

Nous pensons que l'on a négligé le problème de l'avenir de la race, en sous estimant l'affaiblissement d'effectifs qu'entraînerait son application à la lettre, en sous estimant les effets à moyen et long terme d'un taux de consanguinité trop élevé. Ou pour mieux dire, ce projet paraît manquer absolument de réalisme.

Nous sommes par ailleurs très étonnés du manque de cohérence dans les différents standards proposés par le Maroc, qui ne marquent pas de progrès notables sur le standard de 1935. Nous ne manquons d'être également perplexes sur les programmes d'élevage que compte nous faire suivre le Maroc en nous proposant successivement ces deux projets.

Nous constatons malheureusement une volonté très affirmée de privilégier le type du Sloughi marocain au détriment des autres, ce qui traduit un manque d'ouverture inquiétant pour qui veut assurer la pérennité d'une race. Si un pays du Maghreb, par exemple aussi important historiquement, se préoccupait dans l'avenir de sauvegarder le Sloughi, il devrait créer un autre standard. On risquerait alors d'assister à une scission, dont la race n'a nul besoin. Il ne faudrait pas croyons-nous que des motifs étroitement nationaux et peut-être momentanés de petits groupes de personnes viennent de détruire l'effort important qui est fait actuellement pour faire renaître et apprécier le Beau Sloughi.

*La Commission d'Europe
le Comité —*

12.01.80